



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 28 mars 2019

26 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Meignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

5 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Georges Bouty (pouvoir à Guy Romanet) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Damien Meignan) - Lionel Pellicier (pouvoir à Christian Duc) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin).

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

8 conseillers étaient absents :

Injoud Ajeche - Véronique Barco - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Aurély Maillet - Céline Pellicier - Solène Terrillon - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Laetitia Rigonnet est élue.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle B 267, au profit de Mme Nathalie Cuiset

Mme le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée B 267 située à Aime d'une superficie de 475 m².

Mme Cuiset souhaite louer une partie de ce terrain, d'une superficie de 80 m² environ, afin d'en faire un jardin potager.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à intervenir avec Mme Nathalie Cuiset pour la location d'une partie du terrain communal cadastré section B267 à Aime, à compter du 1er avril 2019 et moyennant un loyer annuel de 20 €.

2 – Convention de mise à disposition du jardin n°2 aux Iles, au profit de M. et Mme Christophe Varlet

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune possède des jardins familiaux aux Iles, d'une superficie d'environ 85 m², disposent de puits et d'un abri de jardin pour entreposer les outils. Suite à un départ, elle propose d'attribuer le jardin n° 2 à M. et Mme Varlet à compter du mois d'avril 2019, moyennant un loyer annuel de 20 €.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'attribution du jardin n°2 à M. et Mme Varlet, à compter du 1er avril 2019, et moyennant un loyer annuel de 20 €.

3 – Bail de location de l'appartement communal situé dans la maison forestière d'Aime, au profit de M. Lionel Starosta

Arrivée d'Anthony Destaing.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'appartement communal type T 4 situé au 1er étage de la maison forestière à Aime est libre et que M. Lionel Starosta, chef de la police municipale, a sollicité la commune pour la location de ce logement. Elle propose donc de lui louer et de fixer le prix du loyer mensuel à 400 € hors charges.

Elle précise que le bail à intervenir avec M. Lionel Starosta, commencera le 1er mai 2019, pour une durée de 3 ans.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail de location de l'appartement type T4 situé à Aime dans la maison forestière au profit de M. Lionel Starosta à compter du 1er mai 2019 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 400 € hors charges.

4 – Bail de location de l'appartement communal situé dans l'ancienne école de Tessens, au profit de M. Hervé Bacher

Arrivée d'Isabelle Gostoli De Lima.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'appartement communal type T 3bis situé dans l'ancienne école de Tessens est libre et que M. Hervé Bacher, nouvel agent ONF du

secteur, a sollicité la commune pour la location de ce logement. Elle propose donc de lui louer et de fixer le prix du loyer mensuel à 350 € hors charges.

Elle précise que le bail à intervenir avec M. Hervé Bacher, commencera le 1er avril 2019, pour une durée de 3 ans.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail de location de l'appartement type T3 bis situé dans l'ancienne école de Tessens au profit de M. Hervé Bacher à compter du 1er avril 2019 pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 350 € hors charges.

5 – Bail de location d'un appartement communal à Granier (fruitière), au profit de Mme Caroline Moreau

Christian Duc expose au conseil municipal que l'appartement communal type T 3 situé dans la fruitière de Granier est libre et que Mme Caroline Moreau, a sollicité la commune pour la location de ce logement. Il propose donc de lui louer et de fixer le prix du loyer mensuel à 595 € hors charges. Il précise que le bail à intervenir avec Mme Caroline Moreau, commencera le 1er avril 2019, pour une durée de 3 ans.

Laetitia Rigonnet fait remarquer que le prix des logements est très différent selon les sites.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail de location de l'appartement type T3 situé dans la fruitière de Granier, au profit de Mme Caroline Moreau, à compter du 1er avril 2019 et moyennant un loyer mensuel de 595 € hors charges.

6 – Fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : lancement de la consultation pour accord cadre

Lucien Spigarelli indique au Conseil municipal que le marché pour la fourniture de repas en liaison froide aux 4 restaurants scolaires d'AIME-LA-PLAGNE (préparation et livraison) arrive à son terme et qu'il faut le relancer. Il propose au Conseil municipal de conclure un accord-cadre à bons de commande pour une période scolaire initiale de 10 mois à compter du 02/09/2019 et 2 périodes de reconduction (années scolaires 2020/2021 et 2021/2022).

Il indique que la quantité totale des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (quantité identique pour chaque période de reconduction) est prévue pour un minimum de 25 000 repas et un maximum de 40 000 repas. Il rappelle, à titre d'exemple, qu'en 2018 ont été servis 30 695 repas sur l'ensemble des cantines, et souligne une nouvelle fois à quel point ce service est important pour les familles.

Corine Maironi-Gonthier et Lucien Spigarelli informent les élus que la proportion de repas de repas bio et labellisés sera, dès la rentrée prochaine, de 50 %, anticipant ainsi l'application de la Loi Agriculture & Alimentation du 30 octobre 2018 qui impose l'application de cette proportion de bio / labellisé pour le 1er janvier 2022. Egalement, les contenants en plastiques seront exclus des cantines.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le lancement de la consultation pour la fourniture (préparation et livraison) de repas en liaison froide pour les 4 restaurants scolaires d'Aime-la-Plagne (Aime Borrione, Aime Cali'Son, Centron et Longefoy).

7 – Création d'un nom de rue à Villette

Christian Milleret rappelle que le programme de dénomination et de numérotation de l'ensemble des voiries du territoire de la commune nouvelle se poursuit, afin que chaque

destination dispose d'une adresse adaptée pour la géolocalisation et pour la distribution du courrier par La Poste.

Au niveau de Villette, une route d'accès desservant une habitation, dans le secteur de la carrière CMCA, n'avait pas de nom : il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer le nom « Route de la Ravoire ».

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer le nom « Route de la Ravoire » à la route d'accès desservant une habitation, dans le secteur de la carrière CMCA à Villette.

Finances

8 – Vote des budgets primitifs 2019 : budget principal, budget annexe du lotissement de l'Adray, budgets des services eau et assainissement

A – Budget principal

Madame le Maire rappelle que le budget primitif retrace les autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice. Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Christian Duc rappelle que la commission des finances s'est réunie les 21 février, 7 mars 2019 et que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 21 mars 2019, puis il présente le budget primitif pour l'année 2019, aux membres du conseil municipal. Il porte ensuite à connaissance de l'assemblée, chapitre par chapitre, le budget primitif qui intègre, d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2018.

Daisy Brun note que, concernant le budget de fonctionnement, les chiffres étudiés ce soir ne sont pas les mêmes que ceux vus lors de la commission de finances. Cécilia Rard, responsable du service finances, explique que des nouvelles informations concernant la fiscalité communale ont été notifiées entre les 2 commissions des finances.

Pour la section d'investissement, Christian Duc indique que cette année encore il n'y aura pas de hausse des taxes communales, et pas d'emprunt car l'augmentation des recettes communales permettra de réaliser 3,5 M d'euros de travaux.

Au sujet des subventions d'équipement, Daisy Brun note une différence entre ce qui a été vu en commission de finances et le chiffre annoncé ce soir. Cécilia Rard explique que tous les travaux ne sont pas encore listés au moment de l'étude des dépenses d'investissement, ce qui signifie que les subventions d'équilibre ne sont pas encore calculées...

André Pellicier et Guy Romanet souhaitent s'abstenir sur le vote de ce budget primitif 2019.

André Pellicier exprime les raisons de son vote : *« Je suis en désaccord par rapport à l'investissement, sur la commune de Granier, et plus particulièrement en ce qui concerne l'auberge de Granier. Cette réhabilitation est un projet de la commune de Granier depuis de nombreuses années, des études sommaires ont été faites dès 2013/2014. En 2016, un complément d'étude est réalisé avec comme objectif un dépôt de permis de construire, mais qui ne sera jamais fait. L'estimation des travaux se faisait, à l'époque, dans une fourchette entre 70 et 100 000 euros ; aujourd'hui 200 000 euros sont prévus pour un budget futur, pour une réalisation hypothétique en 2020. J'ai le sentiment que la mauvaise volonté caractérise ce dossier. Par mon abstention, je tiens à faire connaître mon désaccord sur la méthode utilisée, et la façon de mener ce projet à son terme ».*

Guy Romanet rejoint André Pellicier, et au sujet de l'auberge, il est notamment inquiet car les travaux pourraient ne pas se faire en 2020. Il précise néanmoins que, pour lui, il s'agit

plutôt d'un vote de mécontentement ; par ailleurs, selon lui, il existe toujours des difficultés de communication entre les élus de Granier et les services techniques de la collectivité.

Christian Duc rappelle, au sujet de l'auberge, qu'une somme est prévue cette année pour une étude complémentaire, afin de lancer un appel d'offre en automne et réaliser les travaux en 2020.

Michel Genettaz rappelle que tant que le budget n'est pas voté, il ne peut pas affirmer que les travaux se réaliseront dans l'année... Christian Duc précise aussi que les travaux devront être réalisés sur la période de septembre, qui arrange le mieux les aubergistes. Il est également tout à fait conscient que ce projet est très important pour les élus de Granier, puisque l'auberge est le centre de vie du village.

Corine Maironi-Gonthier tient à ajouter qu'il n'y a pas eu, ni de la part des élus, ni de la part des services techniques, une attitude ou une volonté qui aurait conduit à faire en sorte que les travaux de l'auberge ne soient pas réalisés cette année. André Pellicier en prend acte.

Corine Maironi-Gonthier revient sur les propos d'André Pellicier concernant les services techniques et ajoute que les services municipaux effectuent un travail de qualité. « Je tiens à dire, souligne-t-elle, que je soutiens pleinement les services communaux, qui font très bien leur travail. » Par ailleurs, elle rappelle que des rencontres services techniques – élus de Granier ont été instaurées pour que la communication soit meilleure.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : André Pellicier et Guy Romanet), adopte le **budget primitif 2019 du budget général** par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	14 168 295,00 €		14 168 295,00 €
Recettes (ou excédent)	11 265 300,76 €	2 902 994,24 €	14 168 295,00 €

2) Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	7 636 701,74 €	642 229,00 €	2 313 748,26 €	10 592 679,00 €
Recettes (ou excédent)	10 347 126,00 €	245 553,00 €		10 592 679,00 €

B – Budget service Eau

Christian Duc propose ensuite le vote par chapitre du budget primitif 2019 du service eau.

Daisy Brun s'interroge ce que représentent les 41 000 € de charges exceptionnelles. François Lacaze explique qu'il s'agit d'écritures comptables compte tenu du nouveau tarif payé par les industriels (cf. point n° 11) et qui concerne une convention spécifique de déversement à la STEP.

André Pellicier explique pourquoi il s'opposera à ce vote : « En 2016, la commune de Granier préparait le lancement d'une tranche de travaux d'assainissement. La 1ère partie de ces

travaux, repris par la commune d'Aime-la-Plagne, s'est organisée de façon chaotique en 2017. En 2018, les travaux de cette tranche devaient être poursuivis et terminés. Pour des raisons budgétaires, toute la dernière partie de cette tranche a été reportée en 2019. Suite au souhait des élus de lisser sur plusieurs années le rattrapage du prix de l'eau, comme le permettait le report de l'obligation de convergence, jusqu'en 2026, la fin de cette tranche est finalement décalé en 2021. Je n'approuverai pas le budget de l'eau, pour marquer mon opposition au report à une date non déterminée. Ce report décalera mécaniquement la réalisation des autres tranches d'assainissement. Le rejet d'une partie significative des eaux usées dans la nature, et dans l'Isère, doit concerner pleinement la commune d'Aime-la-Plagne : par cet acte, j'essaie de vous alerter et faire ma modeste part pour un mieux écologique de la vallée ». Guy Romanet soutient la démarche d'André Pellicier.

Corine Maironi-Gonthier rectifie et précise que la commune nouvelle a l'obligation d'avoir la convergence du prix de l'eau de toutes ses communes déléguées en 2020, fin de la période de transition de la commune nouvelle. Les services du préfet ont bien ré-affirmé que les collectivités ne pouvaient pas aller au-delà de 2020 pour le lissage de leurs tarifs. Seule la fiscalité (impôts locaux) pouvait bénéficier d'un lissage sur 12 mois maximum.

Concernant Granier, et cela pour répondre à la demande des élus de Granier qui souhaitaient que le prix de l'eau augmente le moins rapidement possible, elle explique que le Conseil municipal de décembre dernier a accepté le lissage du prix de l'eau jusqu'en 2023, et de ce fait, en compensation, de ne pas réaliser de travaux en 2019 et 2020. Les élus de Granier n'avaient alors pas évoqué de travaux urgents à réaliser. « *Mais si à l'époque, dit-elle, on m'avait dit qu'il y avait un risque de pollution, je ne l'aurais jamais proposé ! Et de l'entendre ainsi aujourd'hui, cela m'énerve, car s'il y a bien un sujet sur lequel nous devons être tous être attentifs et vigilants, ce sont bien les risques liés à la pollution !* ».

André Pellicier rappelle qu'il voulait juste attirer l'attention sur le problème d'une partie du village de Granier qui renvoie ses eaux usées « dans la nature ». Il ajoute que la commune a les moyens de réaliser ces travaux.

Corine Maironi-Gonthier note que ce problème n'est pas d'hier à Granier, et à ce titre, elle n'apprécie pas qu'il associe cette question au vote du budget de l'eau aujourd'hui.

Christian Duc rappelle que des travaux d'assainissement et de réseaux sont réalisés à Granier depuis l'année 2000. Il précise qu'à l'époque, les résultats d'une étude avaient minimisé l'impact du rejet des eaux usées dans les ruisseaux, estimant que la dilution était peu impactante.

Michel Genettaz note que l'environnement est une réelle préoccupation pour la commune, preuve en est l'importance des travaux d'assainissement qui vont être prochainement réalisés à Montgirod, consécutivement à ceux effectués l'an dernier pour que les habitants consomment une eau de meilleure qualité. Il rappelle aussi que les travaux d'assainissement sont financés avec le budget assainissement, et non pas par le budget général.

Christian Milleret précise qu'à Charves non plus il n'y a pas de réseaux d'assainissement collectifs.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que, pour Charves, le problème est différent car le nombre d'habitants permanent est très faible et justifie le classement de la zone en SPANC.

..Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : André Pellicier, 1 abstention : Guy Romanet), adopte le budget primitif 2019 du budget Eau par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	1 658 787,00 €		1 658 787,00 €
Recettes (ou excédent)	959 520,53 €	699 266,47 €	1 658 787,00 €

2) Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	808 874,00 €	364 585,00 €		1 173 459,00 €
Recettes (ou excédent)	818 845,48 €		354 613,52 €	1 173 459,00 €

C – Budget service Assainissement

..Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (*l'opposition : André Pellicier, l'abstention : Guy Romanet*), adopte le **budget primitif 2019 du service Assainissement de la Régie de Eaux** par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	1 182 950,00 €		1 182 950,00 €
Recettes (ou excédent)	611 410,41 €	571 539,59 €	1 182 950,00 €

2) Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	676 484,00 €	18 014,00 €		694 498,00 €
Recettes (ou excédent)	500 449,17 €	23 780,00 €	170 268,83 €	694 498,00 €

D – Budget service Lotissement de l'Adray

Christian Duc propose le vote par chapitre du budget primitif annexe 2019 du lotissement de l'Adray. Il précise qu'à ce jour 7 lots sont vendus (compromis) sur les 14 que compte le lotissement.

Xavier Urbain se félicite de l'intérêt suscité par ce lotissement, preuve que c'était une réelle attente des familles.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le **budget primitif 2019 du Lotissement de l'Adray** par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

1) Section de fonctionnement :

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	1 256 341,46 €		1 256 341,46 €
Recettes (ou excédent)	1 126 140,13 €	130 201,33 €	1 256 341,46 €

2) Section d'investissement :

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépense (ou déficit)	1 083 176,46 €			1 083 176,46 €
Recettes (ou excédent)	1 083 176,46 €			1 083 176,46 €

9 – Vote des subventions aux budgets annexes

Christian Duc rappelle à l'assemblée que la commune nouvelle est constituée des communes historiques de Granier et Montgirod dont la strate (- 500 hab.) leur permettait de faire supporter le déficit des services eau et assainissement par leur budget général, sans lequel une hausse excessive des tarifs aurait été nécessaire sur leur territoire.

Il explique également que la politique tarifaire des services eau et assainissement sur le territoire des 3 communes historiques présente une grande disparité. Face à ce constat et dans l'objectif d'arriver à une harmonisation des prix sur tout le territoire de la commune nouvelle à l'horizon 2020, il est nécessaire de respecter une période transitoire de lissage des prix des services qui ne permettra pas de faire face à court terme au coût réel du service.

Le passage en commune nouvelle (+ 3500 hab.) ne permet plus le financement du déficit du service par le budget principal et impose de retracer la comptabilité du service dans un budget individualisé qui doit s'équilibrer en dépense et en recettes (art L2224-1 du CGCT). Toutefois, l'article L2224-2 alinéas 2 et 3 prévoient les dérogations suivantes :

- Alinéa 2 : Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs
- Alinéa 3 : Lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions d'équilibre du budget communal selon le détail suivant, ainsi que le prévoit l'article L2224-2 alinéas 2 et 3 du CGCT :

- SERVICE EAU

Section de fonctionnement (compte 747) : 9 400,00 €

- SERVICE ASSAINISSEMENT (Territoire Montgirod - Granier)

Section de fonctionnement (compte 747) : 13 200,00 €

10 – Vote des taux des impôts locaux

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Elle rappelle ensuite que la commune nouvelle d'Aime-La-Plagne a pris effet fiscalement l'année suivant celle de sa création, soit en 2017 (titre III de l'article 1638 du Code Général des Impôts) et qu'une intégration fiscale progressive des taux a été décidée par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2016 sur une période de 12 ans à partir de 2017.

Ainsi, le taux unique de chacune des 4 taxes s'appliquera en 2029 sur l'ensemble du territoire.

Il convient donc, pour 2019, que le conseil municipal de la commune nouvelle détermine et vote les taux uniques applicables sur le territoire unifié de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne.

Corine Maironi-Gonthier propose de ne pas augmenter les taux des 4 taxes communales.

Considérant la revalorisation de 2,2 % des bases par l'Etat, et considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 21 mars dernier :

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter en 2019 les taux des 4 taxes locales, qui s'établissent ainsi qu'il suit :

- **taxe d'habitation : 18,71 %**
- **taxe foncière non bâti : 212,21 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,02 %**
- **cotisation foncière des entreprises : 27,98 %**

11 – Création de la tarification de l'assainissement industriel

Michel Genettaz précise que le déversement des eaux usées non domestiques doit faire l'objet, conformément à l'article L. 1331-10 du code de la santé publique, d'une autorisation de déversement.

Ainsi, les industriels concernés signent une convention de déversement avec le gestionnaire de la STEP d'Aime, en l'occurrence Véolia. Cette convention implique une facturation particulière puisque la régie des Eaux d'Aime ne doit facturer que la collecte des eaux usées, le traitement des effluents étant directement facturé par le gestionnaire de la STEP,

Il convient donc d'adopter une tarification de la prestation à compter du 1er janvier 2018 :

- **Abonnement assainissement industriel avec convention de déversement : 81,26 € HT par an**
- **Collecte assainissement industriel avec convention de déversement : 0,7383 € HT par m3**

Il note que les 3 entreprises concernées sont « Maison de Savoie », la « blanchisserie Anett » et la « cave coopérative de Beaufort ».

Corine Maironi-Gonthier précise que le montant payé sera est identique pour l'entreprise.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création de la tarification d'assainissement pour les industriels avec convention de déversement :

- **Abonnement assainissement industriel avec convention de déversement : 81,26 € HT par an**
- **Collecte assainissement industriel avec convention de déversement : 0,7383 € HT par m3**

12 – Modification des tarifs des visites des édifices culturels

Isabelle Gostoli De Lima rappelle au Conseil municipal la délibération du 30 novembre 2017, par laquelle la commune d'Aime-la-Plagne délègue à l'Office du Tourisme de la Grande Plagne la gestion du Musée Saint Sigismond, de la Tour Montmayeur, de la Basilique Saint

Martin et de la chapelle Saint Eustache, pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Elle présente le projet de modification et d'harmonisation du tarif des visites des édifices patrimoniaux d'Aime, à partir du 1er juillet 2019, avec une application des prix suivants :

Visite libre : Basilique 4 € (au lieu de 3 € actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

Visite libre : Tour Montmayer 4 € (au lieu de 5 € actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

Visite libre : Musée archéologique « Des pierres et des hommes » 4€ (au lieu de 3€ actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

Anne Le Mouëllic émet le souhait que l'entrée de la Basilique devienne gratuite. Isabelle Gostoli De Lima rappelle que c'est le monument le plus visité de la commune, toutes périodes confondues, et qui génère des recettes d'environ 8 000 €/an. Elle explique qu'il est impossible pour l'Office du Tourisme de se passer de cette rentrée d'argent. Néanmoins, cet été, à l'occasion des 30 ans de la 6000 D, la Basilique sera proposée pendant 1 semaine en accès gratuit.

Corine Maironi-Gonthier indique également que l'Office du Tourisme travaille actuellement à proposer une visite différente de la Basilique, avec des fiches permettant une déambulation libre, mais qualitative. A terme, elle précise que plus aucune exposition ne sera proposée dans la Basilique durant l'été, sans exception.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification et l'harmonisation du tarif des visites des édifices patrimoniaux d'Aime, à partir du 1er juillet 2019, avec une application des prix suivants :

- Visite libre : Basilique 4 € (au lieu de 3 € actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

- Visite libre : Tour Montmayer 4 € (au lieu de 5 € actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

- Visite libre : Musée archéologique « Des pierres et des hommes » 4 € (au lieu de 3 € actuellement) - Gratuit moins de 16 ans

Ressources Humaines

13 – Création des emplois saisonniers

Afin de faire face aux tâches saisonnières, Lucien Spigarelli propose la création des postes saisonniers suivants :

. 9 emplois jeunes de 3 semaines

. 5 emplois de six mois aux services techniques

. 1 emploi de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000

. 1 emploi d'ASVP de 2,5 mois

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer les postes saisonniers de l'été 2019, comme détaillés ci-dessous, étant précisé que la rémunération des agents saisonniers sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques :

. 9 emplois jeunes de 3 semaines

. 5 emplois de six mois aux services techniques

. 1 emploi de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000

. 1 emploi d'ASVP de 2,5 mois

14 – Modification du tableau des effectifs

Lucien Spigarelli informe les membres de l'assemblée délibérante que 6 agents communaux ont été proposés à un avancement de grade à l'intérieur de leur cadre d'emploi au titre de l'année 2019.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour permettre la nomination de chaque agent dans son nouveau grade à la date du 1er mai 2019.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit, à la date du 1er mai 2019 :

ANCIENS GRADES (emplois supprimés)	Effectif	Durée hebdomadaire de service	NOUVEAUX GRADES (emplois créés)	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Attaché	1	35 h	Attaché principal	1	35 h
Adjoint administratif territorial	1	35 h	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	35 h
Adjoint technique territorial	2	35h	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	35h
Adjoint territorial d'animation	1	30,84 h	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	30,84 h
Gardien-brigadier	1	35 h	Brigadier-chef principal	1	35 h

15 – Création des emplois fonctionnels de direction

Lucien Spigarelli rappelle le changement de strate de notre commune, soit le passage de la strate 2 000/10 000 habitants à la strate 10 000 / 20 000 habitants en avril 2018, suite au classement de la commune en station de tourisme, et la possibilité en découlant de créer les emplois fonctionnels de direction pour l'équipe dirigeante de la Mairie. Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services de 10 000/20 000 habitants et de supprimer un emplois de Directrice Générale des Services de 2 000/20 000 habitants ;
- de créer un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques, commune de 10 000 / 20 000 habitants ;
- de créer deux emplois fonctionnels de Directrices Générales Adjointes, commune de 10 000 / 20 000 habitants.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de supprimer l'emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants et de créer un emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants, à compter du 1er juin 2019.

Egalement, il décide de créer deux postes fonctionnels de Directeur général adjoint des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants et un poste fonctionnel de Directeur des services techniques des communes de 10 000 à 20 000 habitants.

II – Urbanisme, affaires foncières :

16 – Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme : extension du parking du Chaillet à Montalbert

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le projet de construction de la nouvelle résidence touristique de Terresens, lieudit « le Chaillet », et la nécessité de déplacer partie du parking public impactée par ce projet.

Il est donc prévu à ce titre la réalisation de 90 places de stationnement en contrebas du parking actuel en remplacement des places qui seront concernées par ce nouveau programme immobilier.

Il rappelle que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner au Maire l'autorisation de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante, à savoir le permis d'aménager.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de 90 places de stationnement, suite à la construction de la nouvelle résidence de Terresens sur une partie du parking existant.

17 – Réhabilitation d'une habitation en gîte touristique à Granier par M. et Mme Ducognon-Quesnel : autorisation de survol du domaine public

Christian Duc informe le Conseil municipal que M. et Mme Ducognon-Quesnel ont déposé un permis de construire pour la réhabilitation d'une habitation en gîte touristique avec notamment l'extension de la toiture en façade nord du bâtiment et la réalisation d'une isolation extérieure.

Il indique que ces travaux vont survoler une partie du domaine public situé en façade nord du bâtiment cadastré section L n° 602, 603, 604, 597, le long du chemin communal.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la convention à intervenir avec M. et Mme Ducognon-Quesnel et d'autoriser le survol du domaine public, en façade nord du bâtiment cadastré section L n° 602, 603, 604, 597.

18 – Création d'un parking à la Ruaz : promesse de vente de Mme Véronique Gensac (annule et remplace la délibération du 25 octobre 2018)

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le projet de création du parking de la Ruaz et la nécessité d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1640p appartenant à Mme Véronique Gensac pour cette opération.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de Mme GENSAC Véronique la parcelle cadastrée section B n° 1640p, d'une superficie d'environ 128 m² au prix de 60,00 € le m². Il précise que la Commune prendra en charge tous les frais afférents à la réalisation de cette acquisition.

III – Travaux, affaires forestières :

19 – Convention de salage et de déneigement avec le Département de la Savoie

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal que suite au classement de la route des Centres à Montalbert dans la voirie départementale, il y a lieu d'établir une convention de gestion de salage et déneigement des voies communales avec le Département afin de définir les

conditions d'intervention du Département (TDL) ainsi que des modalités financières de certaines prestations concernant les secteurs :

- Voie communale devant la gare d'Aime-la-Plagne sur 630 mètres de longueur
- Voie communale d'Aime 2000, en prolongement de la RD 221, sur 1340 mètres de longueur

Il précise que la prestation concernant le secteur d'Aime 2000 donnera lieu à facturation selon le barème du Conseil départemental et, qu'en revanche, le secteur gare ne fera pas l'objet de refacturation car la prestation est incluse dans un circuit Département.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention relative au salage et/ou déneigement, à conclure avec le Département de la Savoie.

20 – Convention de servitude avec Enedis pour passage de canalisation

Michel Genettaz informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite procéder à des travaux empruntant la parcelle communale cadastrée section C n° 2 à Aime, lieudit « Plan des Bergères ».

Ces travaux prévoient la mise en place de canalisations souterraines sur une bande de 1 mètre de large ainsi que la pose d'un coffret réseau.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention à intervenir avec Enedis pour la mise en place de canalisations et pose d'un coffret sur la parcelle communale section C n° 2.

IV – Informations au Conseil municipal :

21 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Liste des marchés conclus (+ 20 000,00 € HT), année 2018 :

Pour des travaux

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 548 000,00 € HT

. Travaux de mise aux normes accessibilité PMR et incendie dans les bâtiments communaux (électricité) – Edmielec Edmi, 73270

Pour des fournitures

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

. Jeux pour aire de jeux du Pré de Foire – Proludic, 37210

. Achat de kakemonos simples et doubles pour les commerces de l'Avenue de Tarentaise – Comatelec Schröder, 38420

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT

. Fournitures de pièces détachées pour la Régie de l'eau (lot 1 : pièces détachées) – Christaud Voglans, 73420 et Heinrich Canalisation Sas, 67120

. Fournitures de pièces détachées pour la Régie de l'eau (lot 2 : compteurs) – Heinrich Canalisation Sas, 67120

Pour des services

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT

- . Entretien des sentiers sur la commune – Société Alpes Paysages, 73200
- . Mise à disposition d'une chargeuse pour déneigement Granier – Boch & Frères, 73210

Marchés d'un montant égal ou supérieur à 90 000,00 € HT et inférieur à 5 225 000,00 € HT

- . Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement de la concession d'aménagement de Plagne Aime 2000 – Algoé SA, 69137
- . Déneigement des voies et stationnement publics, hiver 2018/2019 (renouvelable 3 fois, lot 2 : station de Montalbert) – Boch & Frères, 73210
- . Déneigement des voies et stationnement publics, hiver 2018/2019 (renouvelable 3 fois, lot 3 : villages de Longefoy, Montvilliers, Planchamp et Plangerland) – Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210
- . Déneigement des voies et stationnement publics, hiver 2018/2019 (renouvelable 3 fois, lot 4 ; fraisage sur l'ensemble du territoire de la commune d'Aime-la-Plagne, hors station d'Aime 2000) – Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210
- . Déneigement des voies et stationnement publics, hiver 2018/2019 (renouvelable 3 fois, lot 1 : station d'Aime 2000) – Sarl Transloc Alain Bouzon & fils, 73210
- . Achat de titres restaurant papier – Natixis Intertitres, 75013
- . Transports sanitaires hélicoptères – SAF Hélicoptères, 73202

22 – Informations diverses concernant les Versants d'Aime, le SIGP, la Plagne Tourisme...

. Laurent Desbrini informe l'assemblée de la 5ème édition de l'événement « Subli'Cîmes », à La Plagne, sur 5 sommets animés sur le thème des "5 sens" :

- l'Arpette – 2 385 m – Le toucher : Choix de massages, sauna "barrique", jacuzzis, nombreux ateliers autour du bien-être, espace détente, ...
- La Roche de Mio – 2 700 m – La vue : Parcours ludique illusions d'optique, zone de réalité virtuelle (dont Bob Expérience), magie et illusion, ...
- La Rossa - 2 380 m – Le goût : Découverte des saveurs de nos montagnes, dégustations, atelier maquillage sur le thème de la gourmandise, structure gonflable, ...
- La Grande Rochette – 2 505 m – L'ouïe : Concerts de piano en plein air, "Silent ski party", création de musiques et de clips vidéo, ...
- Le Fornelet – 1 970 m – L'odorat : Création de votre parfum ou baume, yourte de découverte de l'aromathérapie, "blind-tests" des odeurs, ...

Ces animations et activités sont gratuites et tout public. Les sommets sont accessibles à toute personne munie d'un forfait de remontées mécaniques.

La séance du Conseil municipal est levée.